

**Délibération N°3**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

**OBJET :**

**CHARTRE DES FAMILLES  
AVEC LA MSA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mil vingt-quatre**

**Le Onze Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que la MSA propose à la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE de signer une charte des familles : c'est un dispositif national, mené volontairement par les caisses locales qui choisissent les territoires signataires.

Le dynamisme de notre EPCI fait que c'est le seul qui reçoit cette proposition dans le département de l'Allier.

Le but de la charte est de développer des actions en faveur des familles, avec un appui financier et en ingénierie, sur 3 ans.

La MSA finance des actions menées par les collectivités en direction des familles à hauteur de 30 000 € maximum sur la durée du contrat.

Un conseiller technique MSA sera dédié à notre accompagnement.

Cette charte est un complément des dispositifs CTG (CAF) et GMR (MSA) mais ce n'est pas directement lié. La CAF est invitée à être signataire mais cela n'implique pas de financements en plus.

La durée exacte de la charte est de 3,5 ans (dont les 6 premiers mois consacrés à un diagnostic de territoire, déjà grandement réalisé lors de la CTG).

Il y aura un fonctionnement avec un COTECH et une COPIL : il convient de déterminer quels élus veulent être dans le Copil, c'est à l'EPCI de dimensionner le Copil (agents/élus).

Lors du 1er Copil qui sera organisé le 25 juin 2024 à 14h00, il est proposé de signer la charte

Monsieur le Président propose de déterminer les élus qui siégeront au COPIL :

- Monsieur Jacques de CHABANNES
- Monsieur Jean Marc BRUNIAU

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de fixer la composition exacte du COPIL en associant les partenaires financiers.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Charte des Familles avec la MSA.
- de désigner Monsieur Jacques de Chabannes, Monsieur Jean-Marc Bruniau pour siéger au COPIL
- d'autoriser Monsieur le Président à fixer précisément la composition du COPIL pour le suivi des actions mises en place dans le cadre de la Charte des Familles qui sera conclue avec la MSA.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le :  
Publié ou Notifié  
le : 12 AVR. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~